



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-290

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2025-10-24-00003 - Arrêté 2025-DOS-372 Portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'annexe de l'arrêté 2025-DOS-229 accordant au CH CHINONNAIS l'autorisation d'activité de soins de psychiatrie pour les mentions psychiatrie de l'adultes, enfants et adolescents, périnatale et soins sans consentement (7 pages) Page 3

R24-2025-10-24-00002 - Arrêté n°2025-DOS-371 portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'annexe de l'arrêté 2025-DOS-220 accordant au CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE ST MAUR l'autorisation d'activité de soins de psychiatrie pour les mentions psychiatrie adultes et soins sans consentement (7 pages) Page 11

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher /

R24-2025-10-27-00003 - Arrêté n°2025-DD18-PPSMS-CSU-0020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre dans le Cher (4 pages) Page 19

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-10-24-00003

Arrêté 2025-DOS-372 Portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'annexe de l'arrêté 2025-DOS-229 accordant au CH CHINONNAIS l'autorisation d'activité de soins de psychiatrie pour les mentions psychiatrie de l'adultes, enfants et adolescents, périnatale et soins sans consentement

ARRETE

Portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'annexe de l'arrêté n° 2025-DOS-229 accordant au CH DU CHINONNAIS l'autorisation d'activité de soins de psychiatrie, pour le département d'Indre-et-Loire (37), pour les mentions psychiatrie de l'adultes, enfants et adolescents, périnatale et soins sans consentement

FINESS EJ : 370000606

FINESS ET : 370000531

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6122-1 à L. 6122-20, R. 6122-23 à R. 6122-44, R. 6123-201 à R. 6123-212 et D. 6124-267 à D. 6124-290 ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, et notamment son article 9 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2022-1263 du 28 septembre 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de psychiatrie ;

VU le décret n° 2022-1264 du 28 septembre 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de psychiatrie ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU le décret n° 2023-1375 du 29 décembre 2023 relatif à la modification des conditions d'implantation des activités de soins critiques, traitement du cancer, cardiologie interventionnelle, psychiatrie et médecine nucléaire ;

VU le décret n° 2025-189 du 27 février 2025 relatif à la simplification des procédures d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté du 28 septembre 2022 fixant les modes de prise en charge pouvant être déployés en dehors du site autorisé prévus à l'article R. 6123-174 du code de la santé publique modifié par arrêté du 2 mars 2023 ;

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0014 du 26 octobre 2023, relatif à la définition des zones du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 du 26 octobre 2023, portant adoption du projet régional de santé de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2024-DOS-173 du 12 novembre 2024 fixant le calendrier 2025 des périodes de dépôt pour les demandes d'autorisations présentées en application des articles L. 6122-1 et L. 6122-9 du Code la santé publique ;

VU l'arrêté n° 2025-DOS-001 du 13 janvier 2025 fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds (articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la santé publique) de la région Centre-Val de Loire pour la période de dépôt du 1^{er} février au 1^{er} avril 2025 ;

VU l'arrêté n° 2025-DSTRAT-025 portant révision partielle du PRS 2023-2028 de la région Centre-Val de Loire en date du 25 juin 2025 ;

VU l'arrêté du 4 juillet 2025 relatif à la définition des modes de prise en charge en psychiatrie et à la liste de ces modes pouvant être déployés en dehors du site autorisé en application de l'article R. 6123-174 du code de la santé publique et les cahiers des charges afférents à venir ;

VU la décision n° 2025-DG-DS-0003 en date du 1^{er} octobre 2025 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature ;

VU l'instruction n° DGOS/R4/2022/257 du 2 décembre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des autorisations de l'activité de psychiatrie ;

VU l'arrêté 2025-DOS-229 accordant au CH CHINONNAIS l'autorisation d'activité de soins de psychiatrie, pour le département d'Indre-et-Loire (37), pour les mentions psychiatrie adultes, enfants et adolescents, périnatale et soins sans consentement ;

VU la demande du CH CHINONNAIS reçue par courriel le 13 octobre 2025 ;

CONSIDERANT que l'annexe 2 à l'arrêté 2025-DOS-229 est entachée d'une erreur matérielle sur les structures déployées en dehors du site autorisé de la mention enfant et adolescent et qu'il y a lieu d'ajouter deux structures.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'annexe de l'arrêté n° 2025-DOS-229 est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2025-DOS-229 sont inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du Code de la santé publique : Ministère de la Santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP.

Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux ;

- Soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 24/10/2025

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT

ARRETE N° 2025-DOS-372

ANNEXES A L'ARRETE N° 2025-DOS-229

EJ : CH DU CHINONNAIS (370000606)

ET : CH DU CHINONNAIS (370000531)

Annexe 1 - Structures déployées pour le site autorisé

Psychiatrie / Psychiatrie de l'adulte

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places*
Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires	1	
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	2	45

• **Psychiatrie / Psychiatrie de l'enfant et adolescent**

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places*
Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires	1	
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	1	8
Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	1	15

• **Psychiatrie / Psychiatrie périnatale**

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places*
Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires	1	

• **Psychiatrie / Soins sans consentement**

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places*
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	2	45

Annexe 2 - Structures déployées en dehors du site autorisé

2A. Structures déployées en dehors du site autorisé - Etablissement avec n° FINESS ET

- Psychiatrie / Psychiatrie de l'adulte

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places*	Adresse postale
Appart. thérapeutiques CH du Chinonais (ET - 370011124)	Structure gestionnaire d'appartements thérapeutiques	Séjours à temps complet	3	5 impasse St Exupéry 37500 CHINON
HJ Adultes Chinon (ET - 370000895)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	20	17 Rue Saint Jean 37502 CHINON
HJ Adultes Les Closeaux Chinon (ET - 370017253)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	10	Les Closeaux 68, rue de Turpenay 37 500 CHINON
CMP Adultes Chinon (ET - 370017261)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		Appartement n°5 4 rue du 11 Novembre 37 500 CHINON
CMP Adultes Antenne Ste Maure (ET - 370017444)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		Maison de la solidarité 31 rue de la Petite Gare - 37800 STE MAURE DE TOURAINÉ
CATTG Adultes Chinon (ET - 370017279)	Centre d'activités thérapeutique et de temps en groupe	Soins ambulatoires		Centre Saint-Jean 17 rue Saint-Jean 37500 CHINON

- Psychiatrie / Psychiatrie de l'enfant et adolescent

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places*	Adresse postale
HJ Enfants CH Chinonais (ET - 370002628)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	30	2 Rue de la Charpraie 37170 CHAMBRAY LES TOURS
CMP Enfants Antenne Ligueil (ET - 370017287)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		Route de Descartes - La Bonne dame 37240 LIGUEIL
CMP Enfants Ados Périnat Chambray (ET - 370017295)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		2 rue de la Charpraie 37170 CHAMBRAY LES TOURS
CMP Enfants Ados Centre Oreste (ET : 370017501)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		66 boulevard Béranger 37000 TOURS
CATTG Enfants Centre Oreste (ET : 370017519)	Centre d'activités thérapeutique et de temps en groupe	Soins ambulatoires		66 boulevard Béranger 37000 TOURS

- Psychiatrie / Psychiatrie périnatale

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places *	Adresse postale
CMP Enfants Ados Périnat Chambray (ET – 370017295)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		2 rue de la Charpraie 37170 CHAMBRAY LES TOURS

2B. Structures déployées en dehors du site autorisé - Etablissement sans n° FINESS ET

- Psychiatrie / Psychiatrie de l'enfant et adolescent

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places *	Adresse postale
CH CHINONNAIS	Soins à domicile (Ex-accueil familial thérapeutique)	Soins ambulatoires	1	2 rue de la Charpraie 37170 CHAMBRAY LES TOURS

*A date

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-10-24-00002

Arrêté n°2025-DOS-371 portant rectification
d'une erreur matérielle contenue dans l'annexe
de l'arrêté 2025-DOS-220 accordant au CH
CHATEAUROUX SITE GIREUGNE ST MAUR
l'autorisation d'activité de soins de psychiatrie
pour les mentions psychiatrie adultes et soins
sans consentement

ARRETE

Portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'annexe de l'arrêté n° 2025-DOS-220 accordant au CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR l'autorisation d'activité de soins de psychiatrie, pour le département de l'Indre (36), pour les mentions psychiatrie de l'adulte et soins sans consentement

FINESS EJ : 360000053

FINESS ET : 360000327

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6122-1 à L. 6122-20, R. 6122-23 à R. 6122-44, R. 6123-201 à R. 6123-212 et D. 6124-267 à D. 6124-290 ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, et notamment son article 9 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2022-1263 du 28 septembre 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de psychiatrie ;

VU le décret n° 2022-1264 du 28 septembre 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de psychiatrie ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU le décret n° 2023-1375 du 29 décembre 2023 relatif à la modification des conditions d'implantation des activités de soins critiques, traitement du cancer, cardiologie interventionnelle, psychiatrie et médecine nucléaire ;

VU le décret n° 2025-189 du 27 février 2025 relatif à la simplification des procédures d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté du 28 septembre 2022 fixant les modes de prise en charge pouvant être déployés en dehors du site autorisé prévus à l'article R. 6123-174 du code de la santé publique modifié par arrêté du 2 mars 2023 ;

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0014 du 26 octobre 2023, relatif à la définition des zones du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 du 26 octobre 2023, portant adoption du projet régional de santé de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2024-DOS-173 du 12 novembre 2024 fixant le calendrier 2025 des périodes de dépôt pour les demandes d'autorisations présentées en application des articles L. 6122-1 et L. 6122-9 du Code la santé publique ;

VU l'arrêté n° 2025-DOS-001 du 13 janvier 2025 fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds (articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la santé publique) de la région Centre-Val de Loire pour la période de dépôt du 1^{er} février au 1^{er} avril 2025 ;

VU l'arrêté n° 2025-DSTRAT-025 portant révision partielle du PRS 2023-2028 de la région Centre-Val de Loire en date du 25 juin 2025 ;

VU l'arrêté du 4 juillet 2025 relatif à la définition des modes de prise en charge en psychiatrie et à la liste de ces modes pouvant être déployés en dehors du site autorisé en application de l'article R. 6123-174 du code de la santé publique et les cahiers des charges afférents à venir ;

VU la décision n° 2025-DG-DS-0003 en date du 1^{er} octobre 2025 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature ;

VU l'instruction n° DGOS/R4/2022/257 du 2 décembre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des autorisations de l'activité de psychiatrie ;

VU l'arrêté 2025-DOS-220 accordant au CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR l'autorisation d'activité de soins de psychiatrie, pour le département de l'Indre (36), pour les mentions adultes et soins sans consentement ;

VU la demande du CH CHATEAUROUX reçue par courriel le 30 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que l'annexe 1 à l'arrêté 2025-DOS-220 est entachée d'une erreur matérielle sur le capacitaire de la mention soins sans consentement ; qu'il y a lieu de modifier le nombre de lits et places pour les soins sans consentement.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'annexe de l'arrêté n° 2025-DOS-220 est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2025-DOS-220 sont inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du Code de la santé publique : Ministère de la Santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP.
Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux ;
- Soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique

« Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 24/10/2025

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT

ARRETE N° 2025-DOS-371

ANNEXES A L'ARRETE N° 2025-DOS-220

EJ : CH DE CHATEAUROUX LE BLANC (360000053)
ET : CH CHATEAUROUX SITE GIREUGNE-ST MAUR (360000327)

Annexe 1 - Structures déployées pour le site autorisé

• **Psychiatrie / Psychiatrie de l'adulte**

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places*
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	3	80
Hôpital de nuit	Séjours à temps partiel	1	9
Hôpital de jour**	Séjours à temps partiel	1	12
Soins à domicile (EMPPA)	Soins ambulatoires	1	

**en cours de mise en oeuvre

• **Psychiatrie / Soins sans consentement**

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places*
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	1	5
Hôpital de nuit	Séjours à temps partiel	1	9

Annexe 2 - Structures déployées en dehors du site autorisé

2A. Structures déployées en dehors du site autorisé - Etablissement avec n° FINESS ET

- Psychiatrie / Psychiatrie de l'adulte

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places*	Adresse postale
Appartement thérapeutique - VATAN (ET - 360000970)	Structure gestionnaire d'appartements thérapeutiques	Séjours à temps complet	15	Rue du Moulin du Pont 36150 Vatan
Appartement thérapeutique - MERS / INDRE (ET - 360005136)	Structure gestionnaire d'appartements thérapeutiques	Séjours à temps complet	14	2 Allée de la Cacoterie 36230 Mers Sur Indre
CMP Adultes Châteauroux (ET - 360009757)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		44 boulevard de la Valla 36000 Châteauroux
CMP Adultes Argenton Sur Creuse (ET - 360009765)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		1 chemin de la Vigne aux Chèvres - 36200 Argenton Sur Creuse
CMP Adultes Buzançais (ET - 360009773)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		37 rue Aristide Briand 36500 Buzançais
CMP Adultes Le Blanc (ET - 360009781)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		19 boulevard Chanzy 36300 Le Blanc
CMP Adultes La Châtre (ET - 360009799)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		Site du centre hospitalier 40 rue des Oiseaux 36400 La Châtre
CMP Adultes Valençay (ET - 360009807)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		2 rue Jean Giraudoux 36600 Valençay
CATTG Adultes La Châtre (ET - 360009815)	Centre d'activités thérapeutiques et de temps en groupe	Soins ambulatoires		Site du centre hospitalier 40 rue des Oiseaux 36400 La Châtre
CATTG Adultes Le Blanc (ET - 360009823)	Centre d'activités thérapeutiques et de temps en groupe	Soins ambulatoires		19 boulevard Chanzy 36300 Le Blanc
CATTG Adultes Châteauroux (ET - 360009831)	Centre d'activités thérapeutiques et de temps en groupe	Soins ambulatoires		44 boulevard de la Valla 36000 Châteauroux
CATTG Adultes Buzançais (ET - 360009849)	Centre d'activités thérapeutiques et de temps en groupe	Soins ambulatoires		37 rue Aristide Briand 36500 Buzançais
CATTG Adultes Valençay (ET - 360009856)	Centre d'activités thérapeutiques et de temps en groupe	Soins ambulatoires		2 rue Jean Giraudoux 36600 Valençay
CATTG Adultes Argenton/Creuse (ET - 360009864)	Centre d'activités thérapeutiques et de temps en groupe	Soins ambulatoires		1 chemin de la Vigne aux Chèvres - 36200 Argenton Sur Creuse
USMP Maison Centrale St Maur (ET - 360009872)	Unité sanitaire en milieu pénitentiaire	Soins ambulatoires psychiatriques pour les personnes détenues		Maison centrale 36250 Saint-Maur
USMP - Centre pénitentiaire Châteauroux (ET - 360009880)	Unité sanitaire en milieu pénitentiaire	Soins ambulatoires psychiatriques pour les personnes détenues		Centre pénitentiaire - B.P. 549 - 36021 Châteauroux

- **Psychiatrie / Soins sans consentement**

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places**	Adresse postale
USMP Maison Centrale St Maur (ET – 360009872)	Unité sanitaire en milieu pénitentiaire	Soins ambulatoires psychiatriques pour les personnes détenues		Maison centrale 36250 Saint-Maur
USMP – Centre pénitentiaire Châteauroux (ET – 360009880)	Unité sanitaire en milieu pénitentiaire	Soins ambulatoires psychiatriques pour les personnes détenues		Centre pénitentiaire - B.P. 549 - 36021 Châteauroux
CMP Adultes Châteauroux (ET – 360009757)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		44 boulevard de la Valla 36000 Châteauroux
CMP Adultes Argenton Sur Creuse (ET – 360009765)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		1 chemin de la Vigne aux Chèvres - 36200 Argenton Sur Creuse
CMP Adultes Buzançais (ET – 360009773)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		37 rue Aristide Briand 36500 Buzançais
CATTG Adultes Châteauroux (ET - 360009831)	Centre d'activités thérapeutiques et de temps en groupe	Soins ambulatoires		44 boulevard de la Valla 36000 Châteauroux
CATTG Adultes Buzançais (ET – 360009849)	Centre d'activités thérapeutiques et de temps en groupe	Soins ambulatoires		37 rue Aristide Briand 36500 Buzançais
CATTG Adultes Argenton Sur Creuse (ET – 360009864)	Centre d'activités thérapeutiques et de temps en groupe	Soins ambulatoires		1 chemin de la Vigne aux Chèvres - 36200 Argenton Sur Creuse

*A date

ARS Centre-Val de Loire - Délégation
départementale du Cher

R24-2025-10-27-00003

Arrêté n°2025-DD18-PPSMS-CSU-0020 modifiant
la composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de Sancerre
dans le Cher

ARRETE

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du centre hospitalier de Sancerre dans le Cher

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2024-DG-DS18-0001 du 2 janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à monsieur Jean-Charles ROCHARD en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher ;

VU l'arrêté n° 10-OSMS-CSU-18-0005 du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

VU l'arrêté n° 10-OSMS-CSU-18-0005A du 6 juillet 2010 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

VU l'arrêté n° 2012-OSMS-CSU-18-0005B du 3 mai 2012 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

VU l'arrêté n° 2014-OSMS-CSU-DT18-0015 du 21 mai 2014 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

VU l'arrêté n° 2014-OSMS-CSU-DT18-0029 du 29 septembre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

VU l'arrêté n° 2020-OSMS-CSU-DD18-0011 du 6 août 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre ;

VU l'arrêté n°2020-OSMS-CSU-DD18-0016 du 8 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre.

VU l'arrêté n°2021-DD18-OSMS-CSU-0013 du 25 août 2021 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre.

VU l'arrêté n°2025-DD18-PPSMS-CSU-0019 du 8 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sancerre

I- Membres avec voix délibérative :

En qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Laurent PABIOT, maire de la commune de Sancerre ;
- Madame Elisabeth BONNET, représentante de la ville de Sancerre ;

- Madame Sophie CHESTIER, représentante du conseil départemental du Cher.

En qualité de représentants du personnel :

- Madame le docteur Diamondra ANDRIARIMANANA, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Sylviane MONTAGU, représentante désignée par les organisations syndicales ;
- Madame Audrey PHILIPPE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotecniques.

En qualité de personnalités qualifiées :

- Madame Valérie CHAMBON, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Monsieur Michel LEBACQ (Génération Mouvement, Fédération du Cher), représentant des usagers désigné par le Préfet du Cher.

II- Membres avec voix consultative :

- Le vice-président du directoire du centre hospitalier de Sancerre ;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire ;
- Représentant des familles des personnes accueillies dans les USLD ou en EHPAD : siège vacant.
- Monsieur François CORMIER-BOULIGEON, député de la circonscription où est situé le siège du centre hospitalier de Sancerre.

ARTICLE 2 : Le mandat des intéressés prendra fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4: Le directeur du centre hospitalier de Sancerre et le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département du Cher.

Fait à Bourges, le 27 octobre 2025
Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire
Le directeur départemental du Cher,
Signé : Jean-Charles ROCHARD

Arrêté n°2025-DD18-PPSMS-CSU-0020 enregistré le 28 octobre 2025